

Question présentée par la députée :
M^{me} Ana Roch

Date de dépôt : 20 novembre 2020

Question écrite urgente

RHT : qui a le droit ?

Il semblerait qu'un nombre certain d'entreprises se soient vu refuser l'autorisation de RHT suite aux mesures prises par le Conseil d'Etat en novembre 2020, y compris dans les secteurs de la restauration.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il nous donner le nombre de nouvelles demandes de RHT qui ont été faites entre octobre et novembre 2020 auprès de l'OCE ?*
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il nous détailler la proportion de refus à la suite de ces nouvelles demandes ?*
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il nous motiver ces refus ?*
- 4. Le Conseil d'Etat peut-il le faire par secteur d'activité ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il apportera à la présente.